



DECLARATION DES FEDERATIONS CGT, FO et SUD de la Santé, de l'Action Sociale et des Organismes Sociaux à la Conférence Salariale du 3 février 2017

LES SALARI.E.S. REFUSENT L'AUSTERITE ET RECLAMENT L'AUGMENTATION IMMEDIATE ET GENERALE DES SALAIRES !

Aujourd'hui, le 3 février 2017, se tient la *Conférence salariale* des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif, réunissant les représentant-e-s de l'Administration (Direction Générale de la Cohésion Sociale, du Budget et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse), des Caisses de Sécurité Sociale, de l'Assemblée des Départements de France, des fédérations patronales (UNIFED /activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif ; USB – aide au maintien à domicile ; UNISS – activités sociales, médico- sociales et sanitaires) et les organisations syndicales de salarié.e.s.

Depuis de trop nombreuses années, **les valeurs de point conventionnelles sont gelées dans la plupart des conventions collectives** ou n'augmentent que de façon extrêmement limitée. Alors que les salaires sont bloqués, l'inflation de 2011 à 2017 s'établit à 5,16 % (chiffres INSEE).

Ce n'est pas la décision unilatérale des employeurs dans la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 d'augmenter la valeur du point de 2 centimes d'euros qui va changer les choses !

Conséquence de cette politique d'austérité sans précédent en matière de salaires, la hausse même modeste du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) conduit à un nouveau tassement des grilles dans les conventions collectives nationales du travail, voire à des entrées de grilles en-dessous du SMIC et à une absence de réelle reconnaissance des qualifications.

Pour exemple, le secteur de l'aide à domicile est particulièrement touché par les mesures d'austérité : Les salarié-e-s concerné-e-s (226 000 sur le territoire national) sont très majoritairement des femmes (95 %). Le salaire moyen d'un-e professionnel-le non qualifié-e reste inférieur au SMIC alors que les conditions de travail se sont particulièrement détériorées (16 % des personnels reconnus inaptes en 2014).

Il y a urgence à prendre en considération ces problématiques par l'ouverture de **réelles négociations sur les rémunérations et les conditions de travail** des salarié-e-s, en respectant intégralement l'obligation faite aux employeurs de rembourser les frais professionnels des salarié-e-s, en particulier leurs déplacements.

De telles mesures nécessitent un financement spécifique des structures à hauteur de 25 euros minimum de l'heure. C'est la seule garantie de permettre le maintien dans l'aide à domicile d'un secteur non lucratif de qualité et d'empêcher ainsi le dumping social actuel du secteur marchand qui va contre les intérêts des salarié-e-s et des usagers .

En outre, les réorganisations et les signatures de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) s'imposent à marche forcée toujours au nom de l'austérité. La contractualisation s'accompagne d'une contre-réforme de la tarification (avec des « outils » du type SERAFIN-PH) qui vient contraindre encore plus les financements. Cela aboutit à une remise en cause fondamentale de la procédure budgétaire contradictoire.

Tous les secteurs professionnels sont concernés et doivent faire face aux injonctions gouvernementales : les périmètres des établissements et/ou associations sont modifiés, créant des « mastodontes » qui se partagent « le marché ». **Il y a urgence à arrêter ces processus destructeurs d'emploi et à donner à tous nos secteurs des moyens à hauteur des besoins.**

La restructuration sous la contrainte des branches professionnelles, poursuivie par le gouvernement au travers de la Loi dite « Travail », vient menacer la liberté de négocier hors de toute contrainte budgétaire et ouvre la porte à la remise en cause des garanties collectives acquises et d'une grande partie des conventions collectives existantes.

Pour les salariés, l'urgence, c'est l'amélioration de tous les champs conventionnels existants et l'augmentation générale des salaires !

Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants du Ministère et des Fédérations patronales, les Fédérations CGT, FO et SUD de la Santé Privée, de l'Action Sociale et des Organismes Sociaux s'adressent à vous : « *Nous n'acceptons pas que nos salaires, nos garanties conventionnelles servent de variables d'ajustement pour abaisser le coût du travail, pour satisfaire les directives et injonctions du gouvernement ainsi que les exigences du patronat* ».

**CES SECTEURS NE SONT PAS A VENDRE, LES FEDERATIONS SYNDICALES SIGNATAIRES DE
CETTE DECLARATION REVENDIQUENT LA FIN DE LA RIGUEUR ET DE L'AUSTERITE
ET L'AUGMENTATION IMMEDIATE DES SALAIRES.**

De plus, les Fédérations CGT, FO et SUD exigent que les 4 % de la masse salariale récupérés grâce au CITS (Crédit d'impôts sur la taxe sur les salaires) soient intégralement consacrés à la revalorisation salariale même si nous en dénonçons leurs politiques et leurs incidences, qui aggravent l'insuffisance des moyens du secteur.

Rappelons l'engagement de Madame TOURAINE lors du 80^e anniversaire de la FEHAP : « *le CITS représenterait 595 millions d'euros* »... « *cette évolution majeure ne fera pas l'objet de reprise sur les tarifs dans la prochaine campagne budgétaire préparée pour 2017* »...

Aujourd'hui, l'urgence, c'est :

- ✓ **l'augmentation générale et immédiate des salaires pour l'ensemble des salarié.e.s de nos secteurs, qu'ils soient ou non couverts par une CCNT ;**
- ✓ **l'attribution de moyens nécessaires dans nos établissements et services pour assurer une prise en charge de qualité des patient-e-s, des usagers et des familles ; l'arrêt des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires ;**
- ✓ **la défense et l'amélioration de toutes les Conventions Collectives Nationales de Travail ;**
- ✓ **le rétablissement de tous nos diplômes d'Etat ;**
- ✓ **l'abrogation de toutes les lois de régression sociale (BACHELOT, TOURAINE, MACRON, REBSAMEN, EL KHOMRI...)**
- ✓ **l'arrêt des exonérations de cotisations sociales qui grèvent les budgets de la Sécurité Sociale**
- ✓ **un grand service public de santé et d'action sociale**

Les FEDERATIONS CGT, FO et SUD de la Santé, de l'Action Sociale et des Organismes Sociaux appelleront les salarié.e.s des secteurs concernés à tout mettre en œuvre pour assurer le succès de la grève et des manifestations organisées le 7 mars 2017 à Paris comme sur les autres territoires.

Paris, le 03 février 2017.

CGT – Fédération des Organismes Sociaux / Tél. 01 55 82 87 01

CGT – Fédération Santé et Action Sociale / Tél. : 01 55 82 87 49

FO – Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée / Tél. : 01 44 01 06 11 & FO Fédération Nationale de l'Action Sociale / Tél. : 01 40 52 85 80

SUD – Fédération Santé Sociaux / Tél. : 01 40 33 85 00